

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-14

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et modernisation du droit applicable à la gestion des actifs financiers en outre-mer ;

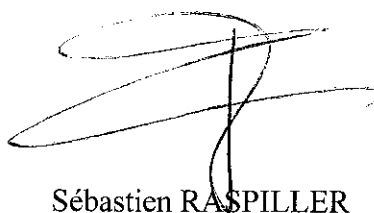
En ayant délibéré lors de sa séance du 16 février 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 16 février 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER